



**VILLE DE MENTON**

Direction générale des services  
Secrétariat du conseil municipal

**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal**  
**du 26 septembre 2019 à 19 heures**

**Etaient présents :**

M. Jean-Claude GUIBAL, Maire,  
*Président de séance*  
M. Nicolas AMORETTI, premier adjoint au maire  
Mme Martine CASERIO, adjoint au maire  
M. Christian TUDES, adjoint au maire  
Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire  
M. Yves JUHEL, adjoint au maire  
Mme Patricia MARTELLI, adjoint au maire  
M. Marcel CAMO, adjoint au maire  
Mme Monique MATHIEU, adjoint au maire  
M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire  
Mme Sandrine FREIXES, adjoint au maire  
Mme Nicole ZAPPIA, conseiller municipal  
Mme Sylviane ROYEAU, conseiller municipal

M. Jean-Louis NATALI, conseiller municipal  
Mme Arielle DAUNAY, conseiller municipal  
Mme Isabelle ALMONTE, conseiller municipal  
M. Fabrice PINET, conseiller municipal  
M. Franc COMBE, conseiller municipal (*à c/de 19h15*)  
M. Florent CHAMPION, conseiller municipal,  
*Secrétaire de séance*  
Mme Danielle VASSALLO-MEDECIN, conseiller  
municipal  
M. Jean-Jacques CLEMENT, conseiller municipal  
M. Claude CALVIN, conseiller municipal  
M. Patrice NOVELLI, conseiller municipal  
M. Jean-Claude CHAUSSENDE, conseiller municipal  
Mme Nathalie ROSTAGNI, conseiller municipal  
M. Philippe BRIAND, conseiller municipal

**Avaient donné pouvoirs :**

M. Henri SCANDOLA à M. Jean-Louis NATALI  
M. Daniel ALLAVENA à Mme Sylviane ROYEAU  
Mme Françoise MEFFRE à Mme Arielle DAUNAY  
Mme Béatrice BIECHEL à Mme Isabelle ALMONTE  
M. Daniel BORTUZZO à M. Fabrice PINET

**Etaient absents**

Mme Habiba PAILLAC  
M. Franc COMBE (*jusqu'à 19h15*)  
Mme Iris FERRARI  
Mme Lydia SCHENARDI  
M. Thierry GAZIELLO

Monsieur Florent CHAMPION est nommé secrétaire de séance.

Une minute de silence a été observée en hommage à Monsieur Jacques CHIRAC.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 25 juin 2019 qui est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés – 26 voix pour, 4 abstentions (MM. Briand, Calvin, Novelli et Chaussende). Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

*Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :*

**Affaire n°1 : Révision des statuts du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz**

*Rapporteur : M. le Maire*

**A l'unanimité**

*Approuve la révision des statuts du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz.*

**Affaire n°2 : Décision modificative n°2 – budget principal, exercice 2019**

*Rapporteur : M. Nicolas AMORETTI, premier adjoint au maire*

**A l'unanimité des suffrages exprimés** : 27 voix pour, 4 abstentions (MM. Briand, Calvin, Novelli et Chaussende)

*.adopte la décision modificative n°2 du budget principal pour l'exercice 2019 relative à des mouvements en sections de fonctionnement et d'investissement qui ne modifient en rien l'équilibre général du budget.*

**Affaire n°3 : Attribution de subventions de fonctionnement et d'équipement – budget principal, exercice 2019**

*Rapporteur : M. le Maire*

**A l'unanimité**

*. Attribue deux subventions exceptionnelles de fonctionnement au titre de l'exercice 2019 de 500 € à la Maison des Lycéens du lycée Paul Valéry et de 2.000 € à l'association « Athlétic Club de Menton »,*

*. Attribue une subvention d'équipement de 15.660 € au titre de l'exercice 2019 à l'association « Les compagnons de Jeanne d'Arc, Chapelle Sainte Jeanne d'Arc »,*

*. Précise que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice 2019 aux :*

*- chapitre 65, fonctions NFA 22 et 40, compte budgétaire 6574 pour les deux subventions de fonctionnement,*

*- chapitre 204, fonction NFA 324, compte budgétaire 20422 pour la subvention d'équipement.*

**Affaire n°4 : Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation de transferts de charges de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française du 19 décembre 2018 – compétence « gestion des milieux aquatiques et des risques d'inondation » (GEMAPI)**

*Rapporteur : M. Christian TUDES, adjoint au maire*

**A l'unanimité**

*. approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française du 19 décembre 2018 relatif au transfert de la compétence « gestion des milieux aquatiques et des risques d'inondation » à la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française au 1<sup>er</sup> janvier 2018,*

*. précise que ce rapport est annexé à la délibération,*

. prend acte du maintien des attributions de compensations versées par la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française à ses Communes membres, à la suite de la prise de la compétence « gestion des milieux aquatiques et des risques d'inondation » au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Affaire n°5 : Garantie d'emprunt à hauteur de 100% à la S.A. d'HLM « 3F SUD » (ex LOGEO MEDITERRANEE) pour l'avenant de réaménagement de prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations**

*Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire*

**A l'unanimité**

. réitère sa garantie pour le remboursement de la ligne du prêt réaménagée, initialement contracté par la société « Logéo Méditerranée », devenue la S.A. D'HLM « 3F SUD » à la suite d'une fusion-absorption, ci-après l'Emprunteur, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe « Caractéristiques financières des emprunts réaménagés par la Caisse des Dépôts et Consignations » et s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges.

**Affaire n°6 : Garantie d'emprunt à la Société d'Economie Mixte Immobilière de la Ville de Menton (SEMIM) pour l'opération de réhabilitation de 7 logements au sein du secteur sauvegardé de la vieille ville (1 PLUS et 6 PLAi) située rue de la Côte et rue Longue à Menton**

*Rapporteur : Mme Patricia MARTELLI, adjoint au maire*

**A l'unanimité** – MM. Juhel, Camo, Scandola et Pinet ne prennent pas part au vote

. accorde la garantie d'emprunt pour le remboursement, aux conditions définies à l'article 2, du prêt d'un montant de 300.000 € représentant 100 % de l'emprunt que la Société d'Economie Mixte Immobilière de la ville de MENTON (SEMIM) se propose de contracter auprès de la Banque Populaire Méditerranée.

. s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

. autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de cautionnement solidaire et à intervenir aux contrats de prêts qui seront conclus entre la Banque Populaire Méditerranée et l'emprunteur.

. autorise Monsieur le Maire à signer avec la Société d'Economie Mixte Immobilière de la ville de MENTON (SEMIM) la convention de garantie communale avec réservation d'un (1) logement appliqué à la typologie de l'ensemble, soit un (1) appartement d'une (1) pièce.

**Affaire n°7 : Rapport d'activités de la Société Publique Locale « Ports de Menton »**

*Rapporteur : M. Christian TUDES, adjoint au maire*

**Prend acte**

. du rapport d'activités de la Société Publique Locale « Ports de Menton » pour l'exercice 2018.

. informe les administrés que ce rapport est consultable au service des Assemblées.

**Affaire n°8 : Rapport d'activités de la société SODEXO-SFRS sur la délégation de service public de la restauration de la Ville de Menton pour la période de septembre 2017 à août 2018**

*Rapporteur : Mme Sylviane ROYEAU, conseiller municipal*

**Prend acte**

. du rapport d'activités de la société SODEXO-SFRS pour la période de septembre 2017 à août 2018.

. informe les administrés que ce rapport sera consultable au service des Assemblées et au service Education.

**Affaire n°9 : Immeuble Pagnol : désaffectation de deux logements de fonction d'enseignants**

Rapporteur : M. Jean-Louis NATALI, conseiller municipal

**A l'unanimité**

. décide la désaffectation des deux logements de fonction d'enseignants de type F3 et F4 situés dans l'immeuble Marcel PAGNOL et le réaménagement de ces appartements en salles de classes.

**Affaire n°10 : Convention de mise à disposition de la société TDF d'un emplacement situé sur la commune de Castellar, cadastré B n°1108**

Rapporteur : Mme Isabelle ALMONTE, conseiller municipal

**A l'unanimité**

. approuve la convention au profit de la société TDF,  
. autorise Monsieur le Maire à signer les actes relatifs à la convention.

**Affaire n°11 : Achat de fournitures de bureau et papeterie pour le fonctionnement des services – convention de groupement de commandes entre la Ville de Menton et le Centre Communal d'Action Sociale**

Rapporteur : Mme Monique MATHIEU, adjoint au maire

**A l'unanimité**

. adopte le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Menton et le Centre Communal d'Action Sociale de Menton (CCAS), en vue d'une consultation commune pour les achats de fournitures de bureau et de papeterie pour le fonctionnement des services dans lequel la commune de Menton est désignée comme coordonnateur,  
. autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Menton et le Centre Communal d'Action Sociale de Menton,  
. autorise Monsieur le Maire, en tant que pouvoir adjudicateur du coordonnateur du groupement de commandes, à lancer tous les marchés nécessaires dans le cadre de cette opération.

**Affaire n°12 : Marché pour les publications légales et opérations publicitaires avec le Groupe NICE MATIN – année 2020**

Rapporteur : M. Fabrice PINET, conseiller municipal

**A l'unanimité** – Mme Daunay ne prend pas part au vote

. autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir,  
. précise que le montant de la dépense sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget principal, exercice 2020.

**Affaire n°13 : Mise à disposition de personnel entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Menton**

Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire

**A l'unanimité**

. approuve le principe de mise à disposition d'un agent territorial du CCAS de MENTON auprès de la Ville de MENTON, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 jusqu'au 30 avril 2021, et la convention de mise à disposition correspondante,  
. autorise M. le Maire à signer ladite convention et ses éventuels avenants, cette convention donnant lieu à un arrêté individuel de mise à disposition,  
. précise qu'un bilan financier sera établi en fin d'année afin d'apurer les comptes et que les dépenses et recettes seront imputées au budget principal au titre des exercices correspondants.

**Affaire n°14 : Recensement de la population – Rémunération des agents recenseurs**

*Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire*

**A l'unanimité**

*. décide de rémunérer les agents recenseurs selon les modalités suivantes :*

*\*Attribution d'une indemnité dénommée « indemnité d'agent recenseur », pour la totalité du travail effectué, d'un montant de 1200 € nets (Le montant est susceptible de varier de quelques euros compte-tenu du mode de calcul de la rémunération et des charges),*

*\*Attribution d'une « indemnité complémentaire d'agent recenseur », d'un montant maximum de 250 € nets. Seront pris en compte pour l'attribution de cette prime la réalisation intégrale de la mission, la qualité du travail accompli, le nombre d'adresses corrigées, la disponibilité auprès d'autres collègues,*

*. autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents et précise que les crédits seront imputés au budget principal.*

**Affaire n°15 : Convention pour la formation à la restauration de murs en pierres sèches**

*Rapporteur : M. Franc COMBE, conseiller municipal*

**A l'unanimité**

*. approuve la convention de partenariat dans le cadre de la formation à la restauration de murs en pierres sèches avec la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,*

*. autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la CARF,*

*. précise que les sommes en résultant seront prélevées sur le budget de la Commune pour les exercices de l'année 2019 et suivants.*

**Affaire n°16 : Appel d'offres – interventions sur le domaine public de la Ville de Menton 2019-2022 : attribution de l'accord-cadre**

*Rapporteur : M. Marcel CAMO, adjoint au maire*

**A l'unanimité**

*. décide d'attribuer l'accord cadre « interventions sur le domaine public de la ville de Menton 2019-2022 » au groupement EMGC-SMBTP-EIFFAGE-GARELLI.*

*. autorise Monsieur le Maire à signer l'accord cadre et toutes pièces afférentes avec le groupement désigné ci-dessus.*

*. précise que les dépenses seront inscrites sur le budget principal de la ville de l'année 2019 et suivantes.*

**Affaire n°17 : Rénovation du pont communal situé au-dessus de la rue Albert 1<sup>er</sup> – convention de maîtrise d'ouvrage unique exercée par SNCF mobilités**

*Rapporteur : M. le Maire*

**A l'unanimité**

*. autorise Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique exercée par SNCF Mobilités pour les études de Projet ainsi que les travaux de Réalisation.*

*. précise que les dépenses seront inscrites sur le budget principal de la ville de l'année 2019 et suivantes.*

**Affaire n°18 : Annulation de la délibération n°165/18 pour non réalisation de la vente en l'état de deux véhicules Peugeot Boxer**

*Rapporteur : M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire*

**A l'unanimité**

*. annule la délibération du conseil municipal n°165/18 du 13 novembre 2018 suite au désistement de l'acheteur, les établissements MEDICIS.*

**Affaire n°19 : Maintenance des équipements des systèmes de détection incendie et intrusion des bâtiments communaux – passation de la modification n°1**

*Rapporteur : M. Marcel CAMO, adjoint au maire*

**A l'unanimité**

*. autorise Monsieur le Maire à signer la modification n°1 conclue avec la société Alarme Vidéo Systèmes – 1642 route des Pugets – 06700 Saint Laurent du Var, ainsi que tous les actes y afférents,*

*. dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice 2019 et suivants.*

**Affaire n°20 : Appel d'offres ouvert – acquisition de véhicules en 2018 – Lots 2,3,4 et 5 – changement de dénomination sociale de la société attributaire**

*Rapporteur : M. Jean-Jacques CLEMENT, conseiller municipal*

**A l'unanimité**

*. autorise Monsieur le Maire à signer la modification n° 1 constatant la cession des fonds de commerce de la société PSA Retail Azur France à la société HOPCAR SCC NICE modifiant la raison sociale du titulaire des accords-cadres d'acquisition de véhicules lots 2, 3, 4 et 5.*

**Affaire n°21 : Régularisation de la propriété d'une partie du canal d'irrigation cadastré section BM n°85 au profit de M. et Mme MANOS Bruno**

*Rapporteur : Mme Arielle DAUNAY, conseiller municipal*

**A l'unanimité**

*. autorise Monsieur le Maire à signer le document d'arpentage ainsi que tous les actes permettant de régulariser la propriété de M. et Mme Bruno MANOS sur une portion du canal cadastré section BM n° 85.*

**Affaire n°22 : Acquisition d'un local de 3,40m<sup>2</sup> des parties communes du bâtiment situé sur la parcelle BK102 auprès de la « Copropriété CI 10 rue Ardoïno » représentée par le Cabinet LVS**

*Rapporteur : Mme Sandrine FREIXES, adjoint au maire*

**A l'unanimité**

*. accepte l'acquisition pour la somme de 3 400€ d'un local de 3,40 m<sup>2</sup> situé sur la parcelle BK102 auprès de la « copropriété CI 10 rue Ardoïno » représentée par le cabinet LVS.*

*. autorise Monsieur le Maire à signer les documents liés à cette acquisition.*

*. décide de prendre en charge les frais de publicité foncière.*

**Affaire n°23 : Bilan de la concertation sur le projet de renouvellement urbain du quartier dit « Jeanne d'Arc »**

*Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire*

**A l'unanimité des suffrages exprimés** : 29 voix pour, 2 abstentions (MM. Briand et Calvin)

*. approuve le bilan de la concertation,*

*. précise que cette délibération sera affichée pendant un mois à l'Hôtel de Ville,*

*. autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette concertation.*

**Affaire n°24 : Terrain sans maître sis à Menton, lieudit Parisa – piste de la Giraude , cadastré AR n°4 – incorporation au domaine privé communal**

*Rapporteur : Mme Nathalie ROSTAGNI, conseiller municipal*

**A l'unanimité**

. décide d'incorporer la parcelle cadastrée AR n° 4 dans le domaine privé de la Commune.

**Affaire n°25 : Cession de la parcelle cadastrée BL n°287 située 952 corniche des Serres de la Madone à Menton**

*Rapporteur : Mme Martine CASERIO, adjoint au maire*

**A l'unanimité**

. décide la cession de la parcelle cadastrée section BL n° 287 à la résidence « Christelle » pour un montant de 4 500 euros.

. autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes afférents et nécessaires à cette cession.

**Affaire n°26 : Taxe d'Aménagement – majoration sectorielle de la part communale**

*Rapporteur : M. Florent CHAMPION, conseiller municipal*

**A l'unanimité des suffrages exprimés** : 29 voix pour, 2 abstentions (MM. Briand et Calvin)

. autorise Monsieur le Maire à majorer le pourcentage de la part communale de la taxe d'aménagement à 20 % dans le secteur identifié sur le plan annexé à la délibération.

**Affaire n°27 : Subvention versée à la CDC Habitat pour la construction de 15 logements locatifs sociaux 31 avenue de Prades à Menton**

*Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire*

**A l'unanimité**

. autorise Monsieur le Maire, à signer une convention de réservation au titre de la subvention pour deux logements locatifs sociaux de type : T3 en PLUS et T2 en PLAI ;

. décide de prévoir la dépense de 60 000 € d'aide et subvention à l'équilibre financier de l'opération sur le budget de l'année 2020 ou suivante.

**Affaire n°28 : Réalisation du ravalement des façades au 7-9 traverse du Bastion – octroi d'une participation financière de la Ville au syndic le Cabinet SAS RIGAUDO**

*Rapporteur : Mme Nicole ZAPPIA, conseiller municipal*

**A l'unanimité**

. autorise Monsieur le Maire à verser une participation financière d'un montant de 2011,20 € dans le cadre du ravalement des façades du 7-9 Traverse du Bastion à SAS RIGAUDO.

**Affaire n°29 : Compte-rendu des décisions municipales**

*Rapporteur : M. le Maire*

**Prend acte**

des décisions municipales prises par M. le Maire depuis la séance du 25 juin 2019 et enregistrées sous les n°241/19 à 388/19.

Question écrite de M. Philippe BRIAND :

*A l'heure où la crise démocratique est de plus en plus palpable dans notre pays, notre groupe déplore qu'un sujet aussi important pour le quotidien de nombreux mentonnais que le passage en zone bleue du stationnement des vallées ait été totalement absent des débats.*

*Le conseil municipal, en sa qualité d'assemblée délibérative, aurait dû en être saisi.*

*De notre point de vue, une telle solution implique d'être inscrite dans une réflexion d'ensemble d'un plan de circulation qui ne semble toujours pas exister à ce jour. Un parking de délestage, ou un parking d'entrée de ville (SNCF) aurait dû être une condition première au zonage. Un automobiliste-visiteur est ainsi placé dès sa sortie d'autoroute en zone bleue sans parking de délestage, et sans autre alternative que de se retrouver à congestionner le centre-ville s'il n'est équipé d'un disque.*

*Par ailleurs, la gestion des badges « visiteurs » que vous avez permis de demander ponctuellement risque de saturer rapidement les services qui en auront la charge et ne pas être tenable dans le temps.*

*Aussi, pouvez-vous nous exposer votre politique d'occupation de la voirie publique en matière de stationnement, quand peu à peu l'offre de stationnement de surface s'est considérablement restreinte, que plusieurs rues sont devenues payantes et qu'un très vaste zonage bleu est mis en place précipitamment ?*

**Réponse**

M. le Maire

*La gestion du stationnement et de la circulation relève des pouvoirs de police du maire. Il n'y a donc aucune obligation légale à consulter le conseil municipal, sauf pour ce qui concerne les tarifs.*

*En revanche, nous avons fait de l'information auprès des populations concernées et avons organisé deux réunions au Palais de l'Europe au cours desquelles nous avons expliqué toutes les conséquences de la mise en œuvre de ce mode de stationnement et avons répondu à toutes les questions.*

*L'objectif de ce système est de permettre aux habitants d'un quartier de pouvoir stationner et d'éliminer les voitures ventouses.*

M. Tudès

*Ce système a été étudié à la commission de circulation. La proposition issue de la réflexion de cette commission a été soumise à M. le Maire qui l'a validée.*

M. le Maire

*Concernant les parkings de délestage, ils se situent plus à la périphérie du centre-ville : esplanade Baden Baden, parking du stade Rondelli et parking de l'armée des Alpes.*

*La commune compte 4 142 emplacements de stationnement de la place d'Armes jusqu'au stade Rondelli (payants et non payants).*

*Il existe 1751 stationnements gratuits autour du centre-ville. Le stationnement payant en surface représente 1273 places (1700 en période estivale). Le stationnement dans les parkings souterrains affiche un taux d'occupation sur l'ensemble des parkings de 59,7%.*

*Les automobilistes mentonnais peuvent également bénéficier de la carte Menton Ma Ville avec une demi-heure gratuite et un forfait à 3,50 € la journée.*

*Il ressort que la consultation a été faite au-delà de la présentation au conseil municipal et nous ferons un point sur le stationnement résidentiel mis en place à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.*

*Aujourd'hui, c'est la solution qui nous semble la mieux adaptée à l'état actuel de la circulation et du stationnement à Menton.*

*La séance est levée à 20h45*

MENTON, le 8 octobre 2019

Le Maire



Jean-Claude GUIBAL